



Eure-et-Loir

Commune d'ARCISSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 AVRIL 2024

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB30-DE

Date de transmission de la convocation 9 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois d'avril, le Conseil Municipal d'ARCISSES dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni à 19 h 30, sous la présidence de Stéphane COURPOTIN - Maire d'ARCISSES.

Nom Prénom	Fonction	Membres présents	Membres absents excusés	Procuration à :
COURPOTIN Stéphane	Maire d'ARCISSES et Maire délégué de Margon	X		
TRIVERO Valérie	1 ^{er} adjoint	X		
BOTINEAU William	2 ^{ème} adjoint	X		
VEDIE Edwige	3 ^{ème} adjoint	X		
ENEALT Hervé	4 ^{ème} adjoint	X		
GAUTHIER Nicole	5 ^{ème} adjoint	X		
CARLIER Thierry	6 ^{ème} adjoint	X		
RUHLMANN Philippe	Conseiller Municipal	X		
VAUDRON Francis	Maire délégué Coudreceau	X		
BOBAULT Bruno	Conseiller Municipal	X		
LETANG Didier	Conseiller Municipal	X		
DENORMANDIE Christelle	Conseillère Municipale	X		
DEHARBE James	Conseiller Municipal		X	Stéphane COURPOTIN
DREUX Hervé	Conseiller Municipal	X		
CHERON Sylvie	Conseillère Municipale	X		
DE KONINCK Francis	Maire délégué Brunelles	X		
JOLY Jimmy	Conseiller Municipal	X		
LE BAIL Nadège	Conseillère Municipale	X		
DAVEAU Angélique	Conseillère Municipale	X		
HOCHEDÉ Véronique	Conseillère Municipale		X	
VAUDRON Aline	Conseillère Municipale	X		
HAYE GANET Mégane	Conseillère Municipale		X	
BARBAZ Marie	Conseillère Municipale		X	

Le quorum étant atteint, le Président de séance a déclaré la séance ouverte.
Aline VAUDRON a été nommée secrétaire de séance.

VOTE DES SUBVENTIONS 2024 (Délibération n°30-15/04/2024)

Conformément à l'article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Stéphane COURPOTIN demande aux Conseillers Municipaux, membres d'associations subventionnées par la Commune d'ARCISSES, de sortir de la salle afin qu'ils ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission des Finances, après en avoir débattu décide d'attribuer les subventions suivantes :

ANCIENS COMBATTANTS MARGON	350 €
CROQUEURS DE POMMES	450 €
CYCLO SPORT MARGONNAIS	650 €
SENTIERS DU PERCHE	550 €
ECHO DE L'ARCISSES	550 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

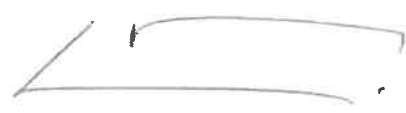


ID : 028-200084531-20240415-150424_DELIB30-DE

AMICALES DES PARENTS D'ELEVES MARGON	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	
LA BOULE MARGONNAISE	550 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MARGON	1 119 €
BANDA TCHITCHAA	550 €
PERCHE STALLIONS	550 €
FESTIV'HALLE MARGON	550 €
LES RIDERS DU COIN	350 €
MARGON ROLLERS SPORT	550 €
THE CARS BIKERS	275 €
COMITE DES FETES BRUNELLES	550 €
LES LOUSTIKS BRUNELLES - CHAMPROND	550 €
LA FORME POUR TOUS	450 €
MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CHAMPROND-BRUNELLES	100 €
LES DIABOWLIC	250 €
COOPERATIVE SCOLAIRE BRUNELLES	732 €
GLLOQ	175 €
ASEEC	550 €
ANCIENS COMBATTANTS COUDRECEAU	100 €
AFLAC	550 €
CLUB MOUCHE L'EFFERMER	350 €
COOPERATIVE SCOLAIRE COUDRECEAU	633 €
FESTIVAL FANFARE	4 000 €
ADMIR LA LOUPE	150 €
CROIX ROUGE	150 €
DONNEURS DE SANG	150 €
AUXI LIFE	150 €
UNA	150 €
TELETHON	150 €
LIGUE CONTRE LE CANCER	150 €
ATD QUARD MONDE	150 €
BANQUE ALIMENTAIRE	150 €
SCLEROSE EN PLAQUE	150 €
RESTAURANT DU COEUR	150 €

LES DIABETIQUES	220 €
ENDO FRANCE	
RESERVE SI CATASTROPHE	1 000 €
FONDATION DU PATRIMOINE	80 €
THE VERT	300 €
LA RESSOURCERIE	150 €
LES 100 KMS DU PERCHE	150 €
CETA ABEILLE NOIRE	200 €
ASSOCIATION SPORT BROSOLETTTE	150 €
ASSOCIATION SPORT ARSERNE MEUNIER	150 €
ALLIANCE NOGENTAISE	625 €
ASSOCIATION SAINT JEAN	475 €
MUAYTHAI DE NOGENT-LE-ROTROU	350 €
FOOT BALL ASN	300 €
HAND BALL	225 €
BADMINTON CLUB NOGENTAIS	275 €
ASN ATHLETISME	200 €
JUDO CLUB	450 €
NOGENT BASKET CLUB	425 €
FRETIGNY PERCHE ESCALADE	75 €
RUGBY CLUB PERCHERON	225 €
CLUB NAUTIQUE NOGENTAIS	50 €
AQUABOWL DU PERCHE	50 €
HOCKEY CLUB	25 €
VOLLEY CLUB ASN	225 €
TENNIS CLUB	225 €
AAPPMA SOCIETE DE PECHE	350 €

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
le 18/04/2024 et de la publication le 18/04/2024
Fait à ARCISSES, le 18/04/2024

Le Maire : Stéphane COURPOTIN.

